

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur de loisir sportif avec 3 options : Activités gymniques d'entretien et d'expression ; Activités de randonnée de proximité et d'orientation; Jeux sportifs et jeux d'opposition

Nouvel intitulé : Animateur de loisir sportif option activités gymniques d'entretien et d'expression, activités de randonnée de proximité et d'orientation, jeux sportifs et jeux d'opposition

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération française pour l'entraînement physique dans le monde moderne sports pour tous (FFEPMM sports pour tous), Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV)	Président, Président, Président, Président, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335t Animation touristique et culturelle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur de loisir sportif sensibilise, initie, fait découvrir les activités de loisir sportif et assure le maintien des capacités physiques des pratiquants, en dehors de toute recherche de pratique compétitive ou de performance personnelle. Il anime les activités physiques de loisir de l'une des trois familles (activités gymniques d'entretien et d'expression ; activités de randonnée de proximité et d'orientation ; jeux sportifs, jeux d'opposition).

Il conçoit, met en oeuvre et assure la communication de son projet d'action d'animation. Il peut participer à l'organisation de manifestations et à des réunions internes à la structure qui l'emploie.

Le CQP d'animateur de loisir sportif confère à son titulaire des compétences professionnelles dans l'animation des activités physiques de loisir de l'une des trois familles d'activités (options): - Activités gymniques d'entretien et d'expression

- Activités de randonnée de proximité et d'orientation

- Jeux sportifs, jeux d'opposition

Dans chacune des trois options, l'animateur possède les capacités suivantes :

Evaluer les capacités et les motivations des différents publics.

Repérer les comportements à risques et veiller à l'intégrité physique et psychologique des personnes.

Préparer, animer et encadrer une action d'animation en toute sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'animateur de loisir sportif exerce ses fonctions au sein d'associations sportives, d'associations à objet social sportif ou de tout établissement intégrant les activités de loisir sportif comme vecteur de la fonction éducative et sociale.

Animateur sportif éducateur sportifs tous publics (jeunes, adultes, personnes âgées)

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'activité de l'animateur de loisir sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figurent les CQP. L'habilitation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) est intégrée au CQP. Elle remplace l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validation UC1 : - Une épreuve d'expression écrite et orale permettant d'évaluer les capacités du candidat à mettre en place un projet d'animation en adéquation avec les objectifs poursuivis par la structure d'accueil du stagiaire :
.L'évaluation porte sur le rapport et sa soutenance.

Validation UC2 ET 3 :

- Une épreuve pratique dans une activité choisie par le candidat permettant d'évaluer ses capacités à animer et encadrer un groupe en toute sécurité et à maîtriser les outils et les techniques de l'activité présentée.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION			COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé d'au moins un représentant des salariés désigné par la CPNEF, d'un représentant des employeurs désigné par la CPNEF, du responsable national de la formation au CQP « ALS », d'un représentant de l'organisme délégataire de la mise en oeuvre de la certification. Il est présidé par le représentant d'un organisme délégataire de la mise en oeuvre de la certification (FSCF, FSGT, FFEPMM Sports pour tous, UFOLEP et FFEPGV).
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>exigences préalables à l'entrée en formation du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports</p> <p>Texte réglementaire :</p> <p>arrêté du 24 février 2003 du Ministère de la Jeunesse et des sports</p>	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 6 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé CQP Animateur de loisir sportif, avec effet au 6 juillet 2008, jusqu'au 6 juillet 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

AVENANT n°4 du 21 novembre 2006 portant sur l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 relatif aux CQP étendu par arrêté du 5 octobre 2007 (JO du 13 octobre 2007)

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.ufolep.org>

<http://www.sportspourtous.org>

<http://www.fsgt.org>

<http://www.ffepgv.org>

<http://www.fscf.asso.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres de formation des 5 fédérations délégataires : * Fédération Française d'Education Physique et de

Gymnastique Volontaire

- * Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne
- * Fédération Sportive et Culturelle de France
- * Fédération Sportive et Gymnique du Travail
- * Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique

Historique de la certification :

Certification suivante : Animateur de loisir sportif option activités gymniques d'entretien et d'expression, activités de randonnée de proximité et d'orientation, jeux sportifs et jeux d'opposition